

Note d'Alexandre Marc sur les enjeux politiques du congrès de La Haye (Mai 1948)

Légende: En mai 1948, Alexandre Marc, directeur du département institutionnel de l'Union européenne des fédéralistes (UEF), pointe les enjeux politiques du prochain congrès de l'Europe à La Haye et plaide notamment pour la constitution d'un Grand Conseil européen et d'un Comité d'action européen pour assurer la mise en œuvre effective des résolutions du congrès dans un sens fédéraliste.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. AM Alexandre Marc. Articles fédéralistes, AM 170.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_d_alexandre_marc_sur_les_enjeux_politiques_du_congres_de_la_haye_mai_1948-fr-dc8b6c8a-c1e6-43bf-ba99-6d38d89c47e3.html



Date de dernière mise à jour: 27/06/2016

Après La Haye... L'Europe qui doit naître

par Alexandre Marc

La préparation du congrès de l'Europe (La Haye, du 7 au 10 mai) risquait de passer inaperçue au grand public. C'est à peine si la presse (dite d'information) avait daigné consacrer quelques lignes à nos efforts : une réunion où les représentants de toutes les forces vives des pays européens doivent rechercher ensemble une solution de salut public, ne constitue pas un bon sujet journalistique. Un titre comme : "Naissance de la Fédération européenne" n'est pas mauvais, certes ; il ne saurait tout de même prétendre à concurrencer "à la une" des titres beaucoup plus alléchants ! "Comment j'ai couché dans le lit de Madame Goebbels ?", "La petite K. se piquait-elle à la morphine ?", "Les amours secrètes du roi Michel", "J'ai gagné un milliard au marché parallèle du vin", etc., etc.

Ainsi, nous étions condamnés à nous passer du concours de la presse. Heureusement, un différend a surgi, à propos de La Haye, entre les dirigeants du Labour Party et cet homme "hors série" qu'est M. Winston Churchill. Une polémique retentissante, c'est peut-être moins spectaculaire que le "mystérieux suicide de l'enfant-vampire", mais c'est en tout cas plus sensationnel que des propos ennuyeux sur la transformation fédéraliste de l'économie européenne.

Aujourd'hui, grâce à l'échange d'arguments aigre-doux entre le grand vieillard au cigare et ses vigilants adversaires électoraux, le monde entier a été informé (souvent à contresens, il est vrai) de l'existence d'un projet de réunion européenne. Espérons que cette publicité (gratuite) n'aura pas pour résultat de rendre la réunion impossible par suite de l'intrusion, dans un domaine qui, jusqu'ici, ne les intéressait guère, des compétitions et des convoitises politiciennes.

Quoi qu'il en soit, nous avons le droit, aujourd'hui, de supposer l'homme "moyen" renseigné sur le congrès de l'Europe - aussi bien (?) renseigné qu'il l'est sur tous les grands sujets du jour. Ce qui nous autorise, semble-t-il, à nous placer d'emblée au-delà de La Haye, c'est-à-dire dans la perspective des réalisations institutionnelles dont le congrès de l'Europe ne doit être que l'une des premières étapes.

A notre avis, une assemblée aussi importante, numériquement, que promet de l'être le congrès de La Haye, sous peine de dégénérer en une véritable tour de Babel, devrait limiter ses ambitions à la réalisation d'une tâche, triple et une.

- Affirmation éclatante, et aussi spectaculaire que possible, d'union - autour de l'idée européenne et fédéraliste - d'hommes, de tendances, de forces, de partis les plus divers.

- Vote d'un nombre limité de principes très simples, transfert partiel des "souverainetés" à des organismes fédéraux, acheminement, par l'union douanière, vers l'union économique, mise en œuvre (et non pas seulement "proclamation" !) d'une Charte des droits, renoncement effectif à toute complicité avec une politique impérialiste, etc.

- Constitution d'organismes nouveaux, destinés à veiller à l'application des décisions du congrès et formant, à travers les pays intéressés, la première ébauche d'institutions fédéralistes.

C'est sur cette troisième partie, la plus importante à nos yeux, de la tâche qui incombe au congrès de l'Europe que nous voudrions surtout attirer l'attention. Aujourd'hui, les gouvernements sont en train de se saisir - trop tard, comme d'habitude - au problème européen et de le traiter par des méthodes : pactes, accords bilatéraux, alliance militaire, dont la faillite n'est plus à prouver. Si l'on veut sauver l'Europe et la paix, il faut, de toute évidence, aller bien au-delà : or, les gouvernements ne s'y décideront que contraints et forcés. Quelqu'un qui s'y connaît, M. Spaak, s'est écrié récemment : "Il faut pousser les gouvernements ; bousculez-nous !".

Les organismes dont nous croyons utile d'envisager la constitution ne se borneront pas, certes, à "pousser" les gouvernements : mais cette tâche nécessaire leur incombera néanmoins, parmi d'autres.

Pour illustrer l'aspect que nous avons qualifié de spectaculaire, le congrès de l'Europe aura à donner naissance à un Grand Conseil européen. Celui-ci comprendrait en son sein les plus éminentes personnalités du monde scientifique à littéraire, politique et spirituel et symboliserait ainsi l'équilibre des tendances les plus diverses, dont il n'est pas interdit de prétendre qu'il caractérise le génie de notre continent.

Ce Grand Conseil n'aurait pas de fonctions précises, mais patronnerait un Comité d'action permanent, composé d'hommes entièrement engagés dans l'action fédératrice à désignés en raison des services rendus à la cause européenne et de leurs capacités de travail.

Il est à prévoir que le Comité d'action européen se subdiviserait en plusieurs sections, douées dès l'origine d'une certaine autonomie : politique, économique à sociale, "culturelle", peut-être aussi juridique. Chacune de ces sections serait chargée d'un travail d'élaboration précis, en particulier du travail d'approfondissement des principes votés par le congrès. En même temps, le Comité d'action, dans son ensemble, remplirait une tâche de vigilance et de contrôle quant à l'application des mesures décidées à La Haye. Mais le devoir essentiel du Comité sera sans doute d'œuvrer à corriger ce que la procédure envisagée jusqu'ici paraît avoir d'insatisfaisant au regard de la doctrine fédéraliste.

N'oublions pas, en effet, qu'il ne saurait y avoir de fédéralisme que par une Révolution, ascendante, par un mouvement "démocratique" (au sens pur), orienté de bas en haut. Le congrès de l'Europe n'est qu'un compromis, boiteux comme tous les compromis, entre cette orientation naturelle et spontanée et les moyens d'action insuffisants dont nous disposons. Mais un compromis n'est acceptable que dans la mesure où il apparaît comme la condition d'une plus grande intransigeance : c'est celle-ci qui devra aimer tous nos efforts.

Il appartiendra au Comité d'action européen de remonter à la source : ici, nous ne pourrions noter que les principales articulations de cette salutaire "remontée".

En revenant de La Haye, chacune des délégations nationales n'aura pas à se dissoudre mais, au contraire, à prolonger l'effort amorcé au congrès, en fondant, d'une part, le Grand Conseil, d'autre part, les Comités d'action nationaux. Le premier serait une réunion de personnalités, reflétant les principales nuances de l'opinion ; le second serait conçu sur le même type que le Comité européen et travaillerait en étroite liaison avec lui.

Le principal objectif de ces organismes, on l'aura déjà compris, sera de permettre à notre mouvement de toucher terre, tel Antée, afin de puiser dans les réalités fondamentales les forces dont il aura besoin pour transformer l'Europe.

Ces réalités, quelles sont elles ? Communes et Ateliers, régions et industries, syndicats et coopératives, universités et Églises, associations familiales à corps politiques, groupements divers contribuant à l'enrichissement de la vie sociale : c'est au sein de toutes ces organisations, exprimant l'ensemble des activités humaines, que devra plonger ses racines l'effort de salut public que nous sommes décidés à promouvoir.

Autrement dit, ce sont ces collectivités diverses qui doivent engendrer toute une "hiérarchie" de comités, depuis le comité d'action communal pour la Fédération européenne, jusqu'au Comité d'Action central, en passant par tous les stades intermédiaires : comités d'entreprises, comités régionaux, comités professionnels et comités nationaux, déjà mentionnés, sans oublier, bien entendu, les comités ou groupements fédéralistes parlementaires, tels qu'il en existe déjà dans différents Parlements.

Ce n'est qu'après avoir élevé, depuis la base jusqu'au sommet, cet édifice d'inspiration vraiment fédéraliste, que le premier Comité d'action européen, abstraction faite de ses autres tâches, pourra considérer avoir accompli son devoir. Il ne lui restera plus qu'à convoquer le second congrès de l'Europe - et qu'à disparaître !

En effet, déjà le premier congrès de l'Europe doit réunir des représentants "autorisés" des forces vives de

notre continent syndicalistes et parlementaires, coopérateurs et commerçants, écrivains et techniciens... Mais il est à observer que la plupart de ces représentants n'auront pas été désignés par voie d'élections régulières, ni mandatés régulièrement par leurs pairs.

D'où un certain flottement, inévitable, que ne manquent pas de nous reprocher les hésitants, les timides ou les adversaires du fédéralisme : "Votre congrès, disent-ils, n'a ni autorité juridiquement fondée et définie, ni assises électorales et déterminées". Or, précisément c'est à garantir ces assises, à organiser des méthodes électorales objectivement valables, à déterminer les modalités de définition de la nature et de l'importance relative des mandats, autrement dit, à esquisser ce que l'on pourrait considérer comme une préfiguration du régime fédéraliste, que devraient s'employer les organismes nommés par les congressistes de La Haye et, plus particulièrement, le Comité d'action européen.

Si cette tâche n'est pas menée à bien, nous aurons trahi notre mission. Même si nous réunissons, sur la même tribune, M. Winston Churchill et M. Léon Blum, M. Van Zeeland et M. Léon Jouhaux, le grand Rabbin d'Angleterre et tel haut dignitaire d'une Église chrétienne, nous n'aurons pas, pour autant, fait œuvre durable ; même si nous présentons aux congressistes des rapports, solides et sérieux sur les problèmes les plus brûlants et les plus difficiles de la réorganisation européenne, même si nous faisons voter, à l'unanimité, des résolutions enflammées en faveur de l'Europe unie, même si nous faisons approuver par le congrès des principes dont nous reconnaissons l'importance et la justesse, même en admettant que, le 10 mai au soir, nous nous séparions dans une atmosphère de fraternité et d'enthousiasme, - eh ! bien, nous aurons manqué une ultime chance historique, en nous abstenant de déclencher le processus de gestation de nouvelles structures européennes.

En fin de compte, ce sont la solidité et l'efficacité des organismes engendrés par La Haye qui jugeront La Haye. Efficacité dans l'élaboration d'un certain nombre de projets ; efficacité dans la mobilisation progressive l'opinion publique et dans l'organisation d'une pression croissante réclamée à juste titre par M. Spaak – sur les gouvernements nationaux ; mais, surtout, répétons-le, efficacité dans la mise en marche et dans la mise en œuvre d'institutions authentiquement fédéralistes, appelées à rejeter peu à peu les tissus gangrenés de notre société et à favoriser la croissance des cellules saines de la Cité libérée.

Tel est le véritable enjeu de la bataille que nous livrons ; et tout le reste est littérature... électorale et politicienne.